



CERTIFICAT QUALIBAT



NUMÉRO **E-E71428** VALABLE JUSQU'AU **30/06/2024**

ÉDITÉ LE 19/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2006

Raison sociale : SARRE-SIMON SARL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 27/04/2015

ZA LES BORELETS
IMPASSE DE TRAVOISY
21200 COMBERTAULT

Capital : 140 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BEAUNE 488625336

Siret : 488 625 336 00026

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4028737

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 7295541904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 7295541904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 03 80 26 60 10

Fax :

Portable : 06 19 29 54 32

Responsabilité légale :

SIMON CHRISTOPHE GÉRANT

Site Internet : www.sarresimon.com

E-mail : construction@sarresimon.com

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 2 087 760

Tranche de classification : CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	16	07/06/2021
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON
BATIMENT LE MAJOR
170 AVENUE JEAN JAURES
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.